

SAGE DE L'ADOUR AMONT
RÉUNION STATUTAIRE DE LA CLE
DU 10 JANVIER 2006 À AIRE-SUR-ADOUR

Ordre du jour

- 1) **adoption du compte-rendu de la séance d'installation de la CLE du 4 octobre 2005 ;**
- 3) **adoption du compte-rendu de la réunion de la CLE du 13 décembre 2005 ;**
- 2) approbation du **règlement intérieur de la CLE**, après prise en compte des nouvelles dispositions instituées par le décret n°2005-1329 du 21 octobre dernier ;
- 3) **élection du vice-président et du bureau** de la CLE ;
- 4) détermination des **Commissions thématiques** (champ des commissions, membres) ;
- 5) proposition d'un **programme de travail**, discussion et validation ;
- 6) **questions diverses.**

Ouverture de la réunion statutaire de la CLE

Le président Jean-Claude Duzer ouvre la séance à 15h30.

Après comptage des émargements sur la feuille de présence, le président constate que le taux de présence à cette réunion est inférieur à celui de la réunion du 13 décembre 2005 (40 sièges représentés, contre 43 à la précédente réunion).

	collège 1 (élus)	collège 2 (usagers)	collège 3 (services)	total
membres titulaires	36	18	18	72
titulaires présents	11	11	10	32
suppléants présents	5	3	-	8
total	16	14	10	40

Dans ces effectifs, il n'a pas été tenu compte de la présence d'un suppléant d'une représentation donnée si le titulaire était déjà présent lui-même.

Cependant, la réunion se tenant sans conditions de quorum, puisqu'elle était convoquée suite à la réunion du 13 décembre qui avait été close aussitôt après son ouverture faute de quorum, la présente réunion était statutairement valide.

Le président renouvelle l'expression de sa préoccupation de voir une faible participation des membres de la CLE (notamment de la part de ses collègues élus) à ces réunions statutaires. Il espère que la mobilisation sera plus importante lors du travail dans les commissions.

Compte-rendu de la séance d'installation de la CLE (4 oct. 2005)

Aucun membre présent n'exprime de remarques sur ce compte-rendu. **Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents.**

Compte-rendu de la réunion statutaire de la CLE (13 déc. 2005)

Le compte-rendu de cette réunion statutaire, accompagné de celui de la réunion d'information tenue le même jour après constat de la non-atteinte du quorum pour la réunion statutaire, a été envoyé à tous les membres de la CLE. Aucun membre n'a exprimé de remarques sur ce compte-rendu, ni avant la réunion du 10 janvier, ni au cours de cette réunion-ci. **Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents.**

Modifications du règlement intérieur

→ Prise en compte du décret du 21 octobre 2005

Lors de la réunion d'installation du 4 octobre, la CLE a adopté son règlement intérieur. Toutefois, le décret n°2005-1329 du 21 octobre 2005 oblige à en modifier certains points relatifs aux délibérations et votes (article 11). Ces dispositions assouplissent les conditions de quorum (sauf pour les décisions importantes : validation des étapes du processus, modification du règlement intérieur, etc.). La nouvelle rédaction de l'article 11 qui sera proposée au vote de la CLE lors de la prochaine réunion statutaire est la suivante :

Article 11 : Délibérations et votes
La CLE adopte par délibération les décisions prises.
Les délibérations de la commission sont prises à la majorité des voix des membres présents, la voix du président étant prépondérante en cas de partage égal des voix.
Toutefois, la commission ne peut valablement délibérer sur son règlement intérieur ainsi que sur l'adoption, la modification et la révision du schéma d'aménagement et de gestion des eaux que si les deux tiers de ses membres sont présents ; si ce quorum n'est pas atteint après une seconde convocation, la commission peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents.
Les délibérations mentionnées à l'alinéa précédent doivent être adoptées à la majorité des deux-tiers des membres présents.
En cas d'absence du titulaire, seul son suppléant a voix délibérative.
Les votes se font à main levée sauf demande contraire d'un des membres adoptée aux deux-tiers.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des présents.

→ Sièges de la CLE et adresse postale

La nouvelle rédaction du règlement intérieur précisera également, de manière explicite, le siège de la CLE et l'adresse postale de son secrétariat (article 3).

La nouvelle rédaction de l'article 11 qui sera proposée au vote de la CLE lors de la prochaine réunion statutaire est la suivante :

Article 3 : Le Siège

Le siège administratif de la CLE est fixé à Jû-Belloc (Maison de l'eau, 32160 - Jû-Belloc).

L'envoi de tout courrier au président ou à la structure animatrice se fait à l'adresse suivante :

Institution Adour - SAGE de l'Adour Amont - Conseil général des Landes
40025 - Mont-de-Marsan Cedex

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des présents.

→ **Bureau de la CLE**

Le règlement intérieur prévoit un bureau (article 6). La désignation nominative des membres du bureau faisait l'objet d'un autre point de l'ordre du jour. Toutefois, le règlement intérieur doit prévoir le nombre de membres et la répartition par collège.

Le président Duzer a présenté une proposition d'architecture du bureau, reposant sur une double philosophie :

- la composition du bureau devrait refléter dans ses proportions, autant que faire se peut, la composition de la CLE au sein des collèges, sans pour autant barrer la route à des groupes très minoritaires ;
- l'effectif du bureau ne doit pas être pléthorique, pour permettre un travail efficace.

Le président a rappelé que le bureau n'est pas une instance décisionnelle, et qu'il n'a aucune vocation à se substituer à la CLE. Le rôle du bureau est principalement d'assister le président dans la préparation des réunions, et de synthétiser les travaux des commissions.

En conséquence, et suite à une première discussion sur le sujet lors de la réunion d'information du 13 décembre 2005, le président a proposé un bureau de 13 membres, à l'image de celui adopté pour la CLE du SAGE Midouze (qui en compte 12) :

- 6 membres pour le collège 1 (élus), dont le Président et le Vice-Président ;
- 4 membres pour le collège 2 (usagers) ;
- 3 membres pour le collège 3 (services).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des présents.

→ **Ensemble du règlement intérieur**

L'ensemble du règlement intérieur ainsi modifié est approuvé à l'unanimité des présents.

Une version définitive de ce règlement intérieur sera transmise à chaque membre de la CLE.

Election du vice-président

Il a été rappelé que :

- le rôle du vice-président est d'assister le Président dans la conduite des réunions (CLE, commissions, représentation de la CLE à l'extérieur, etc.) ;
- son élection se fait à la majorité, par les membres du collège des élus uniquement.

Le président Duzer propose la candidature de Michel Pastouret, conseiller général du canton de Montaner (Pyrénées-Atlantiques) et administrateur de l'Institution Adour.

Il est constaté qu'aucune autre candidature n'est présentée ni avant ni pendant la séance.

Aucun membre concerné par le vote ne demandant un vote à bulletin secret, il est procédé à l'élection du vice-président par un scrutin à main levée.

Michel Pastouret est élu vice-président de la CLE à l'unanimité des votants moins une abstention (celle de M. Pastouret).

Election du bureau

Comme stipulé dans le règlement intérieur, c'est chaque collège qui élit ses représentants au bureau.

Les désignations des membres de chaque collège relèveront des collèges. Néanmoins, le président Duzer avance une proposition de répartition au sein des collèges, proposition qui avait été discutée lors de la réunion d'information du 13 décembre 2005 :

Collège 1 (6 membres)	Collège 2 (4 membres)	Collège 3 (3 membres)
président de la CLE vice-président de la CLE conseil régional (1) mairie (1) structure intercommunale (1) syndicat de rivière (1)	monde agricole (1) APN /consommateurs (1) tourisme / loisirs (1) entreprise (1)	Etat (1) Etat (1) établissement public (1)

Les membres du bureau pourraient se faire suppléer, les suppléants seraient également désignés par et parmi les membres du collège concerné, indépendamment de la désignation initiale titulaire/suppléant au sein de la CLE.

Le président Duzer invite les membres des différents collèges à se séparer dans trois salles pour procéder aux désignations de leurs représentants respectifs.

→ Election des membres du collège 1 (élus)

Les représentants du collège 1 au bureau sont élus comme suit :

- le président de la CLE Jean-Claude Duzer (Conseil général des Hautes-Pyrénées) ;
- le vice-président de la CLE Michel Pastouret (Cons. général des Pyrénées-Atlantiques) ;

- Martine Hontabat (Conseil régional d'Aquitaine), avec comme suppléant Pierre Forgues (Conseil régional de Midi-Pyrénées) ;
- Jean Pagès (Association des maires du Gers), avec comme suppléant Jean Guilhas (Association des maires des Hautes-Pyrénées) ;
- Claude Degauchy (Communauté de communes des Baronnie), avec comme suppléant Raymond Viale (Communauté de communes du Grand Dax) ;
- André Baquié (Syndicat de défense contre l'Adour et ses affluents), avec comme suppléant Joseph Latapie (Syndicat de défense contre les eaux de l'Adour).

→ **Election des membres du collège 2 (usagers)**

Le nombre de candidats aux postes de membres du bureau est supérieur aux 4 sièges prévus par le règlement intérieur dans sa nouvelle rédaction adoptée plus tôt dans la séance.

A défaut de trouver un accord sur une répartition des représentations telle que discutée lors de la séance du 13 décembre 2005 et présentée à nouveau ce jour par le président de la CLE, plusieurs membres du collège 2 demandent un vote à bulletins secrets.

Le vote concerne 14 votants, chacun d'entre eux étant invités à désigner 4 représentants, parmi les candidatures (une candidature d'un duo « titulaire+suppléant » étant considérée comme une candidature unique).

Les résultats du vote sont établis comme suit :

candidature au titre de représentant de	candidat au siège, et candidat éventuel à la suppléance	suffrages reçus
loisirs	Jacques Ducos, Fédération de pêche des Hautes-Pyrénées Jean-Luc Dufau, Fédération de chasse des Landes (suppl.)	13
monde agricole	Jean-Michel Anaclet, ChAgr40 Guy Estrade, ChAgr64 (suppl.)	12
industrie	Pierre Pécout, UNICEM Jean Barottin, Compagnie des Salins du Midi (suppl.)	10
monde agricole	Christian Puyo, Chambre d'agriculture (ChAgr) 65 Bernard Malabirade, ChAgr32 (suppl.)	10
loisirs	Georges Dantin, Fédération française de canoë-kayak	5
associations	Xavier Bouchet, collectif Adour Eau transparente	4
associations	Guy Petit, UDAF	2

Les représentants du collège 2 au bureau sont donc élus comme suit :

- Jacques Ducos (Fédération de pêche 65), avec comme suppléant Jean-Luc Dufau (Fédération de chasse des Landes) ;
- Jean-Michel Anaclet (ChAgr40), avec comme suppléant Bernard Malabirade (ChAgr64) ;
- Pierre Pécout (UNICEM), avec comme suppléant Jean Barottin (C^{ie} Salins du Midi) ;
- Christian Puyo (ChAgr65), avec comme suppléant Bernard Malabirade (ChAgr32).

→ **Election des membres du collège 3 (services)**

Les représentants du collège 3 au bureau sont élus comme suit :

- la Mission inter-services de l'eau (MISE) des Landes, avec comme suppléant la MISE des Pyrénées-Atlantiques ;
- la MISE du Gers, avec comme suppléant la MISE des Hautes-Pyrénées ;
- l'Agence de l'eau Adour Garonne, avec comme suppléant le Conseil supérieur de la pêche (Hautes-Pyrénées).

→ **Constitution du bureau**

Le bureau est donc constitué par les 13 membres titulaires désignés par leurs collèges respectifs, et leurs suppléants éventuels.

Commissions thématiques

En se basant sur les problèmes et enjeux mis en avant dans le dossier argumentaire du SAGE Adour Amont, il est proposé d'organiser 4 commissions thématiques, selon les 4 axes qui ressortent du dossier argumentaire. Les titres et champs de ces commissions ont fait l'objet de discussions lors de la réunion d'information du 13 décembre.

La proposition de ce jour tient compte de ces débats-là. Les commissions pourraient s'établir comme suit :

- **Qualité** : qualité des eaux superficielles et nappes de surface, sources de pollution, etc.
- **Quantité** : gestion des crues, problématique des étiages, etc.
- **Milieux** : milieux aquatiques, zones vertes, populations piscicoles, etc.
- **Usages** : activités industrielles et économiques, valorisation patrimoniale de la ressource (pêche de loisir, activités nautiques, promenades, etc.), tourisme vert, coexistence des différents usages, etc.

Les commissions devront veiller, dans l'établissement de leurs champs, à ce que ces champs recouvrent bien les préoccupations du territoire et les objectifs du SDAGE.

Cette proposition des 4 commissions est adoptée à l'unanimité des présents.

Il est rappelé que les commissions sont ouvertes aux personnes compétentes extérieures à la CLE (services des Conseils généraux et régionaux, chambres d'agriculture, etc.).

Du point de vue pratique, il est proposé que les membres de la CLE fassent connaître leurs souhaits de participation aux commissions, avec 2 commissions au maximum par personne, et une vingtaine de personnes maximum par commission.

Les présents sont invités à s'inscrire aux commissions de leur choix, sur une feuille qui circule en séance.

Les membres qui n'ont pas pu assister à la réunion du 10 janvier sont invités à faire connaître leurs souhaits de participer aux commissions en contactant l'animateur du SAGE.

Présentation du programme de travail proposé

Le programme de travail, proposé en séance pour discussion (voir annexe), est prévisionnel, et sera adapté en fonction des réalités de l'avancement.

Le programme est adopté sur son principe, à l'unanimité des présents.

Sur proposition du président, et avec l'accord des membres concernés présents, il est décidé de tenir une **première réunion du bureau le mardi 21 février 2006**, à 15h30 à Jû-Belloc. L'ordre du jour sera précisé dans le courrier de convocation.

Présentation du budget prévisionnel

Le budget prévisionnel pour les 3 ans de l'élaboration du SAGE, présenté en séance pour discussion, reprend les éléments fournis par l'Institution Adour (en tant que structure porteuse) dans un courrier adressé au président de la CLE.

Phase d'élaboration du SAGE Adour Amont (2006-2008)

Poste	Dépenses prévisionnelles	Financements prévisionnels		
		Institution Adour (départements)	Régions	Agence de l'Eau Adour Garonne
animation	140.000 €	30%	20%	50%
communication	20.000 €	40%	20%	40%
études	250.000 €	10%	20%	70%
total	410.000 €			

Le président de l'Institution Adour a demandé par courrier au président de la CLE d'examiner ces perspectives et de confirmer le mandat donné à l'Institution Adour pour mobiliser les financements sur ces bases.

Le programme financier proposé est adopté à l'unanimité des présents.

Le mandat confié à l'Institution Adour pour le portage technique et financier de l'élaboration du SAGE est confirmé à l'unanimité des présents.

Questions diverses

→ Représentants de la CLE Adour à un comité de coordination

La préfecture des Landes a demandé par courrier, au président de la CLE, de désigner deux représentants (un titulaire et un suppléant) de la CLE Adour Amont au comité de coordination des SAGE Adour et Midouze et du PGE Luy-Louts. Le président Duzer propose de désigner le président et le vice-président de la CLE. Aucune demande n'est présentée en séance pour une proposition alternative.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des présents.

→ **Présentation des documents transmis par les services de l'Etat**

Pour information de la CLE, il est fait état des documents transmis par les services de l'Etat (préfecture des Landes) au regard de leurs obligations, dans la contribution à l'état des lieux.

→ **Autres questions diverses**

Il n'y a pas d'autres questions diverses.

Première réunion du bureau

Sur proposition du président Duzer et avec l'accord de la majorité des membres concernés présents, la première réunion du bureau de la CLE est fixée au **mardi 21 février 2006, à 15h30, à Jû-Belloc.**

Prochaine réunion de la CLE

Sur proposition du président Duzer et avec l'accord de la majorité des membres présents, la prochaine réunion de la CLE est fixée au **mardi 30 mai 2006, à 15h30, à Aire-sur-Adour.**

Clôture de la réunion

Le président clôt la réunion de la CLE à 17h45.

* * * * *

Le Président de la CLE

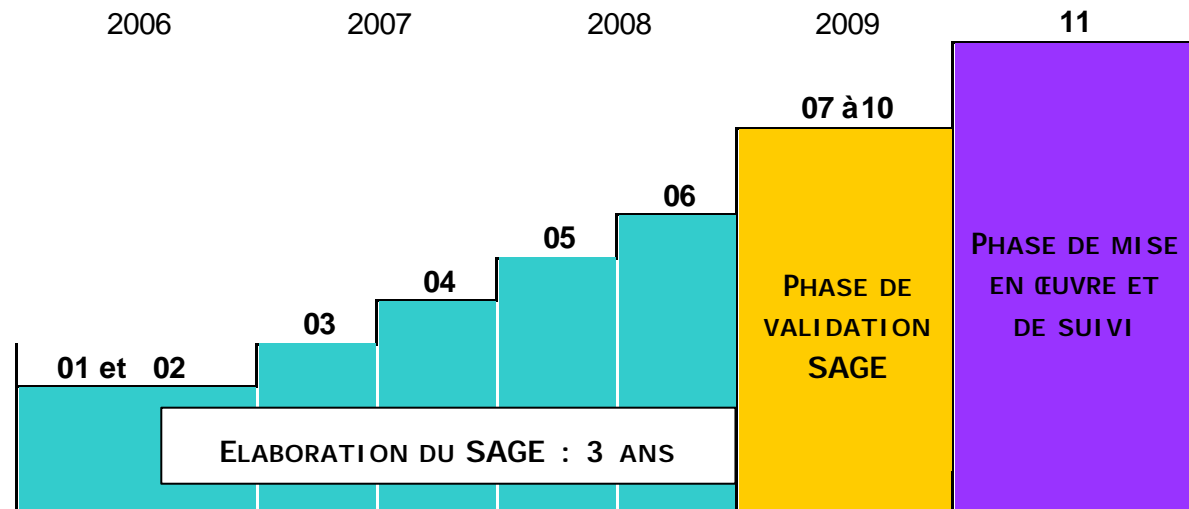


Jean-Claude DUZER

SAGE Adour Amont : Calendrier prévisionnel du programme de travail 2006

Programme de travail général du SAGE

01 : Etat des lieux
02 : Diagnostic
03 : Tendances et scénarios
04 : Stratégie
05 : Préconisations
06 : Analyse juridique et validation par la CLE
07 : Consultation locale / Communication
08 : Présentation au Comité de Bassin
09 : Mise à disposition du public
10 : Arrêté préfectoral d'approbation
11 : Mise en œuvre et suivi du SAGE sur 5 à 10 ans



Janvier-Décembre 2006

Etat des lieux et diagnostic

- premier trimestre 2006 : bibliographie, synthèse de l'existant par la structure porteuse
- février 2006 : réunion du Bureau
- mars-avril 2006 : présentation d'une synthèse thématique aux Commissions comme base de travail pour analyse et critique, analyse des besoins éventuels en études complémentaires à réaliser
- mai 2006 : réunion de la CLE, état d'avancement du travail engagé, délibérations pour engager les études complémentaires nécessaires
- décembre 2006 : validation de l'état des lieux, programme de travail pour les étapes suivantes.